

« L'influence des chèques-service accueil luxembourgeois commence seulement à se faire sentir. » **Jean-Marie TRIFFAUX**

1 200 enfants de travailleurs transfrontaliers bénéficient actuellement du dispositif CSA.

Les effets du chèque-service accueil grand-ducal

EJA - enfance.be

Nos crèches otages du Grand-Duché ?

Financièrement avantageux, (Habay), l'autre côté grand-ducal, à Hagen.

le chèque-service accueil pousse de plus en plus de frontaliers à choisir une crèche au Grand-Duché. Côté belge, on s'inquiète.

Déjà plusieurs plein-temps à la trappe

Le 31 mars, le couperet est tombé, rue de l'Hydrion. Les derniers temps, les bambins n'étaient plus qu'une poignée dont les parents avaient respecté le contrat passé jusqu'au dernier jour. Trois temps plein sont passés à la trappe.

• **Philippe COLLING**

« **Q**uand les derniers enfants nous ont dit au revoir, nous avons tous les larmes aux yeux »,

se désole Marie-Claire Deloor en se remémorant ce triste 31 mars, jour où « Les Bambins malins », une structure d'accueil privée sise rue de l'Hydrion, à Arlon, a définitivement fermé ses portes. En cause, une défection progressive de sa fréquentation, survenue après de l'introduction, en septembre 2016, d'un dispositif grand-ducal de chèque-service accueil (CSA) extrêmement avantageux pour les parents travailleurs frontaliers.

« Notre implantation arlonaise comptait 21 places, toutes occupées jusqu'à ce que l'information quant aux avantages des CSA commence à circuler, début 2017, se souvient M^{me} Deloor qui, avec son mari Michel Angeli, épaulé leur fille, Ludivine Angeli, responsable des « Bambins malins » et de deux autres maisons, l'une à Marbehan

La fermeture des « Bambins malins » n'est ni un accident de parcours ni un cas isolé. Aujourd'hui, plusieurs autres maisons d'enfants, des structu-

« En novembre, nous avons donné son préavis à une personne qui travaillait avec nous depuis cinq ans. »

res privées, souffrent financièrement de l'arrivée du CSA, au point de devoir se séparer d'une partie de leur personnel. « En novembre, nous avons donné son préavis à une personne qui travaillait avec nous à temps plein depuis cinq ans. Elle nous a quittés le 31 mars », regrette Ca-

therine Pierson-Eechaute, directrice des « P'tits mousaillons », à Bonnert, qui a ouvert ses portes il y a 18 ans.

Même les crèches communales n'échappent plus aux effets du CSA et, si elles affichent toujours complet, elles enregistrent un fléchissement de la demande. « *Nous avons récemment eu quelques annulations de parents frontaliers* », confirme Jean-Marie Triffaux, échevin de la petite enfance à Arlon (lire aussi ci-dessous).

Ancienne directrice de l'IFAPME d'Arlon, la députée régionale MR Carine Lecomte est montée au créneau de longue date et a tiré le signal d'alarme, interpellant à plusieurs reprises la ministre wallonne de l'Enfance, Alda Greoli (cdH), tout récemment encore.

« *Le taux de couverture subventionné par l'ONE est particulièrement important pour les communes de Bastogne et de Neufchâteau, mais à Arlon, on a une égale répartition entre les milieux d'accueil subventionnés et non subventionnés*, explique M^{me} Lecomte. *Autrement dit, Arlon compte davantage de structures privées dont la santé financière repose sur les revenus des fronta-*

liers. D'où leur légitime inquiétude au vu des avantages désormais octroyés par le Grand-Duché et élargis aux frontaliers et cette politique volontariste de développer l'accueil de la petite enfance au Luxembourg. »

Quel impact sur l'enfant ?

C'est d'ailleurs aussi là que le bât blesse. Si le grand-duché de Luxembourg ouvre effectivement le CSA à toutes les crèches frontalières, les structures belges sont bien démunies. Les

« Difficile surtout pour nos structures d'accueil de remplir le critère de la langue ! »

conditions pour bénéficier de cette prestation en nature directement versée par l'État luxembourgeois à la structure d'accueil sont si draconiennes qu'il serait pour ainsi dire impossible d'y répondre côté belge. Et les maisons d'enfants d'Arlon, en toute première ligne, en font directement les frais.

« *Le prestataire doit employer du personnel garantissant la représentation des trois langues du pays et respecter sa qualification professionnelle, ce qui signifie que les diplômes des membres du personnel doivent être reconnus au Luxembourg*, poursuit la députée Lecomte. *Difficile surtout*

pour nos structures d'accueil de remplir le critère de la langue ! »

S'il y a péril en la demeure, la directrice des « P'tits Mousaillons » veut encore croire à un retour de balancier, pariant sur « une prise de conscience des parents » : « Il faut espérer qu'ils sauront mesurer l'impact de leur choix sur leur enfant : le trajet matin et soir, les bouchons, l'environnement et l'encadrement qui, chez nous, est personnalisé. »

Reste à voir si de tels arguments sauront être entendus. ■

« J'aviseraï »

Les résultats de l'enquête

réalisée pendant l'été 2017 sur l'impact des CSA étaient « rassurants », a répondu la ministre Greoli à la dernière intervention de la députée Lecomte. « Si les chiffres sont très faibles, il faut cependant rester attentifs à la situation, car près de 25 % de la population active de la province de Luxembourg travaille au Grand-Duché et de plus en plus de milieux d'accueil luxembourgeois s'ouvrent le long de la frontière belge pour attirer les transfrontaliers. Je resterai évidemment attentive à l'évolution de la situation et j'aviseraï si celle-ci devait poser problème à nos milieux d'accueil. » Il semble bien qu'on y arrive.

« Le Grand-Duché a refusé notre dossier d'agrément »

Malgré l'arrivée des chères-service accueil grand-ducaux, « la demande demeure assez forte dans nos crèches », tempère Jean-Marie Triffaux (PS), échevin de la Petite enfance à Arlon. Les sept structures, qui totalisent 189 places et accueillent 235 enfants en moyenne, affichent complet jusqu'en octobre 2018. « Nous refusons entre 10 et 40 % des demandes suivant les mois. C'est moins qu'auparavant. L'influence des chères-service accueil (CSA) luxembourgeois commence seulement à se faire sentir. »

Pour endiguer ce début d'hémorragie, la Ville d'Arlon a donc pris le taureau par les cornes dès novembre 2016, soit deux mois à peine après l'entrée en vigueur des CSA. « Nous avons rentré au ministère de l'Enfance et de la Jeunesse du Grand-Duché un dossier d'agrément pour une de nos structures, témoigne l'échevin Triffaux. Nous souhaitions pouvoir accepter les CSA des parents frontaliers. Une réponse négative nous est parvenue le 31 janvier 2017. Le Grand-Duché estime que les structures qui ne sont pas implantées sur son territoire ne

répondent pas aux conditions prévues par la loi, soit renforcer la mixité et l'intégration sociale dans la société luxembourgeoise et soutenir la scolarisation dans son enseignement fondamental. »

Le nouveau dispositif, qui assure une solide économie aux parents frontaliers, parfois de l'ordre de plusieurs centaines d'euros par mois, sera difficile à concurrencer, et M. Triffaux en a bien conscience : « Dans le futur, je m'attends à une baisse des recettes des crèches et à une augmentation de l'intervention de la caisse communale. Nous appliquons un tarif social et ce sont les salaires luxembourgeois, généralement plus élevés, qui ont tendance à disparaître au profit de crèches ouvertes de l'autre côté de la frontière. »

Outre la qualité du personnel et des infrastructures communales, Jean-Marie Triffaux avance un argument qui pourrait avoir son poids au moment de choisir un lieu d'accueil : « L'absence de stress chez les parents qui peuvent déposer leur enfant avant de prendre la direction du Grand-Duché et de ses embouteillages. » À méditer. ■

P. C.